

COMMUNIQUE N°1 - 2022

MAIRIE DE SAINT-URCIZE

Chers tous et toutes,

L'année 2021 étant révolue, il nous a semblé important d'en faire le bilan en pointant les principales actions et les projets de la mairie sans pour autant viser l'exhaustivité des informations

Nous profitons également de ce message puisque qu'il n'est pas trop tard, nous sommes le 31 janvier, pour vous adresser nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2022, qu'elle vous comble de satisfactions ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Si vous ne souhaitez pas recevoir ces messages, merci de bien vouloir nous le signaler à l'adresse suivante : mairiesturcize@orange.fr

Bonne lecture

Bernard Remise

ANNEE 2021

L'année 2021 s'est achevée, aussi nous souhaitons vous donner un petit aperçu non exhaustif des actions menées par la mairie.

Le Conseil municipal s'est réuni 12 fois afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la bonne marche de la commune et qui lui permettent de faire avancer ses projets. Une diffusion des délibérations de façon plus systématique sera faite à la fois par courriel et par voie d'affichage afin d'assurer une meilleure information des administrés.

Comme vous le savez, le début d'année 2021 a connu un épisode neigeux peu habituel, et grâce à la solidarité des habitants nous sommes venus à bout du déneigement des routes. Cet évènement nous a conduit à mieux nous préparer pour disposer de matériels plus adaptés. Aujourd'hui, nous disposons de 3 engins au lieu de 2 (le Gros tracteur, l'Unimog et le petit tracteur dont la dernière panne au tout début de l'enneigement, n'a pu être réparée que récemment, faute de pièces disponibles)

Les services de la mairie ont œuvré également au printemps pour mettre en place les 1^{ère} et 2^{ème} vaccination en concertation et avec le support de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du docteur Armand afin d'obtenir les doses requises qui étaient rares à ce moment-là, d'identifier les personnes prioritaires afin d'organiser la vaccination.

Bilan sur les TRAVAUX

Plusieurs chantiers se sont terminés en 2021 :

Tout d'abord celui de la **MAIRIE** dont l'emménagement a pu avoir lieu en février 2021. Ces nouveaux locaux en plus des espaces dédiés à l'activité de la mairie permettent de répondre à de nouveaux besoins :

- La salle des moulinets situé au rez-de-chaussée a été aménagée en vue d'une double activité : une garderie qui accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires et une bibliothèque qui sera ouverte le mercredi matin courant 2022.



- La salle Murat accessible par l'escalier extérieur accueille 2 cours de Yoga le mercredi soir et les associations qui veulent se réunir y seront les bienvenues.

Dans la salle des mariages, nous avons eu le bonheur de célébrer 3 mariages : ceux de
Florence PERET et Sébastien JANSSEN le 15 mai 2021



Isabelle PIEKARSKI et Jean-Charles Alexis GAMBINI le 3 juillet 2021



Roselyne MIQUEL et Jean-Claude VERNHET le 4 septembre 2021

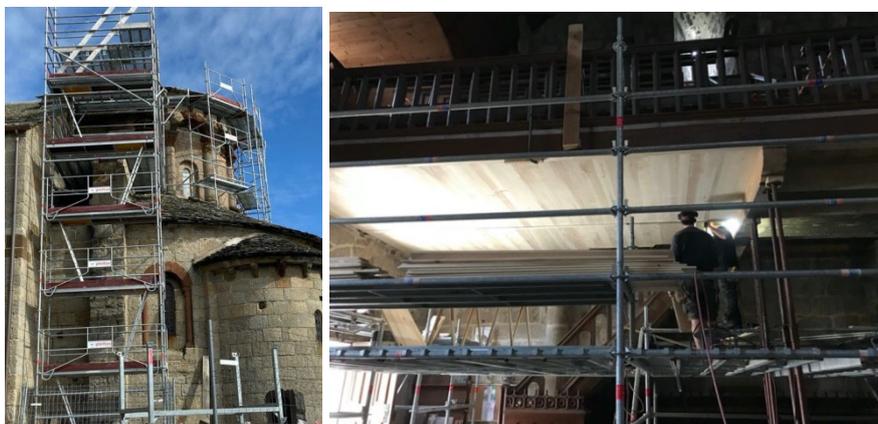


Une journée portes ouvertes sera organisée au printemps 2022 pour tous ceux qui aimeraient visiter les lieux.

Le coût total des travaux (dont certains étaient exigés par les pouvoirs publics) s'est élevé à 530.000€, les subventions ont représenté 28 % du financement complété par un emprunt.

Celui de l'ÉGLISE

Ces travaux absolument nécessaires compte tenu de l'état devenu très précaire de la tribune et du délabrement critique de la toiture de la nef et des absidioles, ont pris plus de temps que prévu pour s'achever finalement en octobre.



Le coût total des travaux s'est élevé à 530.000 €, le reste à charge pour la mairie étant de moins de 10.000 € du fait des subventions exceptionnelles sollicitées et obtenues de la part de la DRAC, la Région, le département mais aussi grâce à la générosité de certains habitants et touristes qui ont tenu à contribuer à la préservation de ce patrimoine classé Monument Historique.

Les particuliers ne sont pas en reste pour contribuer à embellir leur habitat dans le bourg ou les hameaux : en 2021 nous avons reçus 15 demandes de permis de construire et 23 demandes de travaux. Nous profitons de cette communication pour vous rappeler notamment que tout

changement qui concerne les extérieurs d'un bâtiment, la façade, la toiture, même mineur, doivent faire l'objet d'un dépôt de travaux, que ce soit pour le renouvellement de la peinture de vos fenêtres ou volets, leur remplacement (en sachant que le PVC et volets roulants sont interdits dans presque l'intégralité du PLU qui nous régit), l'ouverture de baies, le ravalement ... N'hésitez pas à demander conseil auprès des services de la mairie pour éviter toute difficultés ultérieures. Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez effectuer vos demandes en ligne en consultant le site internet de Saint-Flour Communauté <https://saint-flour-communauté.fr>, rubrique Urbanisme et Habitat, puis l'onglet « demander une autorisation d'urbanisme ».

An niveau national, toutes les communes doivent réviser leur PLU ou **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en fonction du cahier des charges imposé par l'état qui tend vers une sobriété foncière et une densification de l'habitat. Ce dernier est élaboré pour une durée de 15 ans avec une révision possible allégée après 2 ans.

Le PLU(I) régleme le droit des sols et définit les règles de construction. Notre quota de superficie constructible disponible a été révisé et fixé notamment en fonction des prévisions démographiques et le nombre de PC déposés au cours des 10 dernières années.

Les élus se sont réunis à plusieurs reprises pour identifier les parcelles constructibles souhaitées en extension urbaine sur les zones U et AU, les bâtiments agricoles possiblement transformables en habitation ainsi que tous les biens à valeur patrimoniale à préserver (essentiellement les burons). A ce jour, nous attendons le retour des pouvoirs publics car une discussion vive s'est engagée au niveau national à la suite d'une contestation des maires opposés à cette restriction foncière.

D'autres chantiers sont à l'étude pour lesquels nous avons organisé une réunion publique :

PROJET 4 SAISONS : une réunion publique s'est tenue le 7 octobre 2021

Pour rappel, Saint-Flour Communauté a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un bâtiment dédiée aux activités nordiques et de pleine nature afin de diversifier l'offre d'activités 4 saisons. L'objectif de ce projet est d'accueillir un large public toute l'année, et de proposer une variété d'activités sportives, culturelles et de loisirs toute l'année. Ce projet est intégralement financé par St Flour Communauté.

Au cours de cette réunion, une nouvelle Implantation a été proposée, en lieu et place du Pas de Mathieu :

> Pour le bâtiment d'accueil : au départ des pistes de la station de ski alpin sur la zone NT.

Ce bâtiment d'accueil (d'une superficie environ de 427m²) accueillera principalement une billetterie, un local location pour le matériel été/hiver (skis raquettes, VTT...), une salle hors sac d'une capacité d'environ 40 personnes, une cuisine et ses réserves, une salle de restauration, des sanitaires publics accessibles depuis l'extérieur et l'intérieur, un local technique / chaufferie (chaudière bois à granules) ...

> Pour le garage et hangar de stockage (d'une superficie environ de 125m²) : sur la plateforme existante située en zone NS, il abritera le matériel nordique et alpin.

TOURISME

LABEL ET MARQUE obtenus



Les actions pour obtenir cette marque sont axées sur 3 pôles principaux :

- Préserver l'héritage patrimonial immobilier et mobilier
- Développer l'attractivité touristique
- Favoriser l'implantation de commerces, de services et d'artisanat

En conséquence, le fait d'être PCC nous permet d'obtenir des subventions d'un montant non négligeables, à savoir pour les travaux de l'Église, la Mairie, la Place de la Frique, les murs de soutènement du rocher de la Vierge, le salon de coiffure...

Le label « **Village Fleuri** » a également été contrôlé le 27 août 2021, le conseil départemental ayant proposé la candidature de Saint-Urcize au label 2 fleurs. La notification du jury reçue le 10 décembre, indique que l'attribution du label 2 fleurs est prématurée et qu'il faut poursuivre notre action et développer davantage la participation des habitants, établir une plus grande cohérence entre les ambitions de la commune et les acteurs du territoire comme l'association APS, prévoir une gestion plus économe de l'eau en réduisant notamment le fleurissement dans les jardinières etc... Le projet de la place de la Frique répondra à certains enjeux comme l'enfouissement des réseaux et la qualité de la voirie. Le jury a donc maintenu une fleur.

Guide Michelin : Une étoile au guide vert Michelin

Pour la première fois, SAINT-URCIZE apparaît dans le Guide Vert Michelin et s'est vu décerner une étoile pour l'édition 2021 en tant que site « intéressant »

L'évaluation du niveau d'intérêt de chaque site repose autour du ressenti lors de la découverte du lieu, sa valeur patrimoniale, son authenticité et son charme ainsi que l'agrément de la visite.

Phot'Aubrac

Nous avons cherché à étendre l'impact de cette manifestation pour notre village qui draine de nombreux visiteurs en proposant aux organisateurs d'autres sites pour l'édition 2022. Après avoir visité différentes exploitations agricoles, la ferme de Guy Remise exploitée par Marianne Strehaiano a été retenue.

En ce qui concerne le Lotissement Gouteille II, les 11 lots de la première tranche sont vendus. Les 3 lots de la tranche III ont des options sérieuses, les travaux de viabilisation devraient débuter à la fin du printemps.

Au sein de l'ancienne gendarmerie, les 2 derniers appartements ont été rénovés par nos employés municipaux et loués dans la foulée à la fin des travaux.

Bien évidemment, beaucoup d'autres dossiers ont été traités comme :

- La finalisation de l'adressage des hameaux en concertation avec un représentant de ces derniers.
- La négociation d'un nouveau contrat énergie afin de faire des économies non négligeables.

Enfin, cette fin d'année a été marquée par l'organisation du 1^{er} Noël des enfants de l'école dans la salle polyvalente, organisé par la Mairie. Chacun a pu apprécier ce moment de convivialité et les cadeaux remis aux enfants à cette occasion.

Les personnes de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales et présentes au moment de la distribution du panier gourmand de Noël, ont reçu celui-ci à leur domicile.



Pour terminer, bien que cette revue 2021 ne peut pas être exhaustive, nous tenons à souligner l'action de nos employés municipaux qui œuvrent au quotidien lorsqu'ils prennent en charge notamment tous les travaux récurrents d'assainissement, d'entretien des réservoirs et stations d'épuration, d'entretien des chemins et des espaces verts du village d'une part, et tous les travaux de suivi administratif et comptable d'autre part. Un grand merci pour le travail accompli.